

Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2145 - Autres équipements à vocation touristique

Aménagements muséographiques et scénographiques du Musée des eaux de vie d'Alsace et du whisky alsacien à CHATENOIS - Modification de la raison sociale du porteur de projet

Rapport n° CP/2013/866

Service gestionnaire:

Direction développement économique, territorial et international

Résumé :

Par délibération de la Commisssion Permanente du Conseil Général en date du 4 juillet 2011, une subvention de 41 790 euros a été accordée à la SA Distillerie F. Meyer sise à Hohwarth pour la réalisation des équipements scénographiques du Musée des eaux de vie d'Alsace et du whisky alsacien situé sur le ban communal de Châtenois à l'entrée du Val de Villé.

Le projet, qui entre à présent dans sa phase opérationnelle, est dorénavant porté par une nouvelle société, la SARL La Vallée, sise à Hohwarth. Il convient par conséquent de régulariser la situation du bénéficiaire de l'aide départementale par délibération de notre commission.

Par délibération en date du 4 juillet 2011 de la Commission Permanente du Conseil Général, une subvention de 41 790 euros a été accordée à la SA Distillerie F. Meyer sise à Hohwarth pour la réalisation des aménagements muséographiques et scénographiques du Musée des eaux de vie d'Alsace et du whisky alsacien projeté dans les locaux de l'ancienne distillerie Legoll à l'entrée du Val de Villé sur le ban communal de Châtenois.

Le projet a connu des retards liés à la fois à la délivrance du permis de construire et au bouclage du plan de financement bancaire. Ces difficultés sont à présent levées et le projet entre dans sa phase opérationnelle.

Dans le même temps, les porteurs de projet, MM. Arnaud et Lionel Meyer, ont décidé de créer une nouvelle société, dénommée La Vallée Sarl également sise à Hohwarth, pour le portage de l'opération et l'exploitation du site. La nouvelle société est en cours d'immatriculation.

Il convient par conséquent de régulariser la situation du nouveau bénéficiaire de l'aide départementale. Tel est l'objet du présent rapport et du projet de convention annexé.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la Sarl La Vallée, dont le siège social est à 67220 HOHWARTH, 18 rue Saint Gilles, une subvention de 41 790 euros pour la réalisation des aménagements muséographiques et scénographiques du Musée des eaux de vie d'Alsace et du whisky alsacien à Châtenois.

Elle autorise son Président à signer la convention financière correspondante ci-annexée.

La présente délibération annule et remplace la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n° CP/2011/481 du 4 juillet 2011.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,